

L'Aide à la Vie Partagée (AVP)

L'AVP est attribuée aux habitants sous réserve qu'ils vivent dans un logement « Habitat inclusif » respectant le cahier des charges défini par l'arrêté du 24 juin 2019 et bénéficiant d'une convention avec le Département. Cette aide sera versée directement au porteur du projet en sa qualité de « tiers payeur » et devra être dédiée aux missions et actions arrêtées en accord avec les habitants et à leur intention, et ayant choisi de vivre dans cet habitat.

Ces actions dont bénéficieront les habitants, seront mentionnées dans le projet de vie sociale et partagée signé entre chacun d'entre eux et le porteur de projet.

Le résident s'engage

L'engagement formel du résident dans une volonté de participer et contribuer au projet de vie sociale et partagée, de respecter les règles de vie commune et de s'impliquer dans les prises de décisions collectives.

Une équipe pour soutenir l'habitat

- Directeur
- Assistante de Direction
- Chef de Service
- Conseillère Technique Sociale
- Animatrices de Vie Sociale

NOUS CONTACTER

Tél : 03 26 92 29 97

savs-samsah@elan-argonnais.fr

www.elan-argonnais.fr



Les Résidences inclusives

ELAN ARGONNAIS



LES RÉSIDENCES INCLUSIVES

PROPOSE L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ADULTES
PRÉSENTANT UN HANDICAP MENTAL ET/OU
DES TROUBLES PSYCHIQUES STABILISÉS



Pourquoi vivre en résidence inclusive

L'habitat inclusif offre le compromis idéal entre vie en autonomie / besoin d'indépendance et sécurisation. Il permet d'accompagner de manière plus adaptée les personnes dans les moments de vie partagés et de répondre à leurs difficultés plus accrues, de s'adapter aux imprévus et contraintes du quotidien. Il offre une présence rassurante, guide et soutien dans la vie de la résidence, il aide à entreprendre les actions, retrouver l'élan pour faire et favorise le « vivre ensemble ». L'habitat inclusif permet de lutter contre les risques d'isolement, de repli et favorise l'inclusion citoyenne.

Pour qui

Destinées aux personnes adultes en situation de handicap mental et ou psychique, les résidents disposent d'une aide à la vie partagée par l'intervention de professionnelles chargées de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur du logement. Cette aide est fonction du contenu du projet de vie sociale et partagée que les habitants ont construit ensemble.

Comme dans tout logement ordinaire, les résidents en situation de handicap peuvent continuer à **bénéficier d'un accompagnement individualisé** pour le soutien à l'autonomie. Cet accompagnement est assuré par l'intervention des services **SAVS-SAMSAH**, selon le plan d'aide personnalisé qui leur est propre.

Conditions d'admission

Disposer d'un droit ouvert auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (AAH, PCH, RQTH, CMI, orientation ESMS, etc.) ou d'une pension d'invalidité délivrée par la CPAM.

Résidence Margaine

23 rue Camille Margaine 51800 Sainte Ménehould

Résidence Isle

Impasse de l'Isle 51800 Sainte Ménehould

Résidence Florion

4 rue Florion 51800 Sainte Ménehould

Domaines d'intervention

- La participation sociale des habitants, le développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir ;
- La facilitation des liens d'une part, entre les habitants (réguler les conflits, gérer les arrivées, les départs...) et d'autre part, entre les habitants et l'environnement proche dans lequel se situe l'habitat (réguler le « vivre ensemble » à l'extérieur de l'habitat, faciliter les liens avec le voisinage, les services de proximité, faciliter l'utilisation du numérique...);
- L'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, la gestion et la régulation de l'utilisation partagée des espaces communs, voire des circulations, ainsi que la programmation de sorties, achats, visites, interventions culturelles, sportives, fêtes, évènements de type familial ou au sein du collectif ;
- La coordination au sein de l'habitat des intervenants permanents et ponctuels, en jouant un rôle d'alerte/vigilance, de veille ou de surveillance bienveillante, pour la sécurité des habitants dans tous les domaines (logement, approvisionnement, etc.) ;
- En appui et à la demande des habitants, l'interface technique et logistique des logements en lien avec le propriétaire.

